



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°22-2019-045

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor / Direction

22-2019-12-31-001 - arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor (4 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des libertés publiques

22-2019-12-30-004 - Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 (2 pages)

Page 8

Préfecture des Côtes d'Armor / Sous-préfecture de Lannion

22-2019-12-30-003 - Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays de Tréguier (2 pages)

Page 11

Direction départementale des finances publiques des Côtes
d'Armor

22-2019-12-31-001

arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la direction départementale des Finances publiques des
Côtes d'Armor

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor**

L'administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu la délégation générale de signature du 7 novembre 2019 accordée par M. LE BUHAN directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

ARRÊTE

Article 1er :

La direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor, sise à Saint-Brieuc, 17 rue de la gare, est ouverte au public :

- lundi, mardi et jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- mercredi : de 8h45 à 12h ;
- vendredi : de 8h45 à 12h15.

Article 2 :

Les services relevant de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor sont ouverts au public conformément à la liste jointe en annexe.

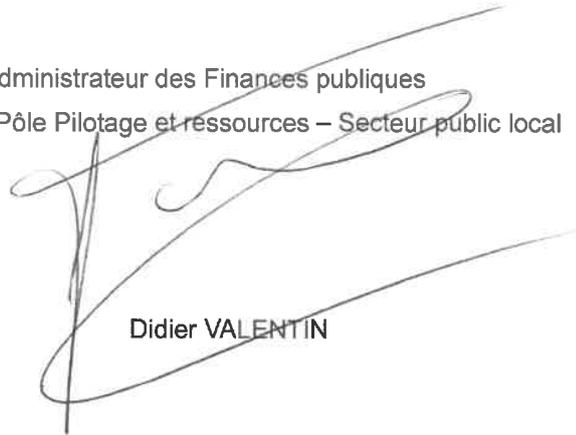
Article 3 :

Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 4 :

Le présent arrêté entrera en vigueur le 2 janvier 2020 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

L'administrateur des Finances publiques
responsable du Pôle Pilotage et ressources – Secteur public local

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Didier VALENTIN

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DES SERVICES DEPENDANT DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR**

02/01/2020

RESIDENCE	SERVICE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE
DINAN	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Salle Gourdlne	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Vendredi :
	Centre des Impôts Foncier		8h45 à 12h
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
	Trésorerie	22 rue Lord Kitchener	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le vendredi
GUINGAMP	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 13 avenue du Pdt Kennedy	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Mercredi et vendredi :
	Centre des Impôts Foncier		8h45 à 12h
	Trésorerie		Uniquement sur rendez-vous
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
LANNION	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 54 rue de Kra Douar	Lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le vendredi
	Service de la Publicité Foncière		Uniquement sur rendez-vous
	Centre des Impôts Foncier		Uniquement sur rendez-vous
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
	Trésorerie		Lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le vendredi
LOUDEAC	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Saint-Yves	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Vendredi :
	Trésorerie		8h45 à 12h
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
PAIMPOL	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques Ave. Du Doyen Gabriel Le Bras	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Trésorerie		Mercredi et vendredi : 8h45 à 12h
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
SAINT-BRIEUC	Services des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Abbé Garnier	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Mercredi : 8h45 à 12h
	Centre des Impôts Foncier		Vendredi : 8h45 à 12h15
	Services des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
	St-Brieuc banlieue	8 place du 74ème RIT	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Vendredi : 8h45 à 12h
	St-Brieuc Municipale et Amendes	8 place du 74ème RIT	
	Paierie départementale	8 place du 74ème RIT	
	Trésorerie Centre hospitalier	10 rue Marcel Proust	
LAMBALLE	Trésorerie	22 rue du Dr Calmette	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Mercredi et vendredi : 8h45 à 12h

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DES SERVICES DEPENDANT DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR**

RESIDENCE	SERVICE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE
BROONS	Trésorerie	6 place du Dr Laurent	Lundi au vendredi : 8h45 à 12h
LANVOLLON-PLOUHA		8 rue Saint-Jacques	
PLANCOËT		3 quai du Duc d'Aiguillon	
PLESTIN-LES-GREVES		Place d'Auvelais	
CALLAC	Trésorerie	Place Jean Auffret	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Mercredi et vendredi : 9h à 12h
PLENEUF Val André	Trésorerie	1 rue Georges Lebreton	Mardi et Jeudi : de 9h à 12h / 13h45 à 15h45 Mercredi et Vendredi : 9h à 12h Fermeture le lundi
ROSTRENEN	Trésorerie	6 rue Joseph Pennec	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le mercredi et le vendredi
QUINTIN	Trésorerie	1 place du Martray	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Mercredi : 9h à 12h Fermeture le vendredi
TREGUIER-LRD	Trésorerie	16 rue Saint-André	Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h30 Fermeture le vendredi
JUGON-LES-LACS	Trésorerie	25bis rue de Penthievre	Lundi au vendredi : 9h à 12h
MONCONTOUR	Trésorerie	1 rue des Dames	mardi et jeudi : de 8h45 à 12h30 / 13h30 à 16h mercredi : de 8h45 à 12h15 Fermeture le lundi et le vendredi
MERDRIGNAC	Trésorerie	4 rue Basse Madeleine	lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 Fermeture le vendredi

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2019-12-30-004

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir les
annonces judiciaires et légales pour l'année 2020

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

ARRÊTÉ

Fixant la liste des supports habilités à recevoir
les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat dans le département

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

VU les lignes directrices relatives aux modalités d'inscription sur la liste départementale des publications de presse et services de presse en ligne susceptibles de recevoir les annonces légales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Madame Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions du préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON à compter du 28 octobre 2019 ;

VU la liste des supports ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020;

VU l'engagement de ces supports à publier au tarif fixé par arrêté du 21 décembre 2012 modifié ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: les supports susceptibles de publier les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure et du commerce et par les lois relatives à la publicité ou à la validité des actes de procédure ou des contrats, est établie comme suit pour l'année 2020 :

Publication de presse :

raison sociale de l'entreprise éditrices	titre de la publication de presse
Société Ouest-France 10 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	Ouest-France
SAS Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 - 29 672 MORLAIX Cedex	Le Télégramme

SAS Publihebdos 13 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	Le Courrier Indépendant Le Petit Bleu des Côtes d'Armor La Presse d'Armor L'Écho de l'Armor et de l'Argoat Le Trégor Le Penthièvre
Imprimerie LE MAIRE SARL 64 rue de la Pommeraie BP 66 - 22 230 MERDRIGNAC	L'Hebdomadaire d'Armor
SAS SOPPAB SAS Maison de l'Agriculture, rue Maurice Le Lannou, ZAC Champeaux, C.S. 94243 - 35 042 RENNES Cedex	Terra
SAS Paysan Breton 18 rue de La Croix, BP 60 224 - 22 192 PLERIN Cedex	Le Paysan Breton
Le Poher Hebdo SARL 2 rue du Général Lambert - 29 270 CARHAIX- PLOUGUER	Le Poher

Service de presse en ligne :

raison sociale de l'entreprise éditrice	titre du service de presse en ligne
SAS Publihebdos 13 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	actu.fr
Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 - 29 672 MORLAIX Cedex	letelegramme.fr
Société Ouest-France 10 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	ouest-france.fr
20 minutes France SAS 24-26 rue du Cotentin - 75015 PARIS	20minutes.fr

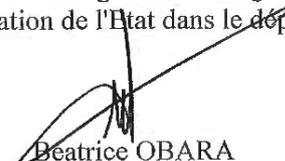
ARTICLE 2 : L'insertion des annonces judiciaires et légales aura lieu, au choix des intéressés, dans un des supports habilités figurant dans la liste ci-dessus, acceptant les tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35 044 RENNES Cédex ou via le site www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et les sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications intéressées.

SAINT-BRIEUC, le 30 DEC. 2019

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'Etat dans le département


Béatrice OBARA

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2019-12-30-003

Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays de
Tréguier



PREFET des COTES D'ARMOR

Sous-Préfecture de Lannion
Pôle de Relations avec les
Collectivités Territoriales

**Arrêté mettant fin à l'exercice des
compétences du Syndicat Intercommunal à
vocation multiple du Pays de Tréguier**

Le Sous-Préfet de LANNION

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212-33 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 avril 1992 portant création du syndicat du pays de Tréguier ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux des 11 août 2005 et 26 mars 2018 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 26 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor ;
- Vu** la délibération du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier du 4 décembre 2019 approuvant sa dissolution ;
- Vu** la délibération de la commune de Minihy Tréguier du 5 décembre 2019 approuvant la convention relative à la gestion des équipements sportifs intercommunaux, objet du syndicat ;
- Vu** la délibération du 17 décembre 2019 de la commune de Tréguier approuvant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 donnant délégation de signature au Sous-Préfet de Lannion ;
- Considérant** que la salle omnisports avec deux plateaux sportifs et différentes parcelles, propriété du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier, sera transférée à la ville de Tréguier au 1^{er} janvier 2020 ;
- Considérant** qu'une convention sera signée entre les communes de Minihy-Tréguier et Tréguier pour la gestion des équipements sportifs ;

ARRETE

Article 1er : Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier au 1^{er} janvier 2020.

.../...

Article 2 : Les conditions de liquidation, les résultats de clôture et la répartition des biens relatifs à cette compétence feront l'objet d'un arrêté ultérieur ;

Article 3 : L'adoption du dernier compte administratif du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier devra intervenir au plus tard le 30 juin 2020.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr ;

Article 5 : La Sous-Préfecture de Lannion, le président du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Tréguier , les maires des communes de Minihiy-Tréguier et Tréguier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

A LANNION, le **30 DEC. 2019**

Le Sous-Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LALATON', with a long horizontal flourish extending to the right.

Laurent ALATON